

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, J. MOREL, L. GRESSET, G. GERBOD, F.-H. LOERCH, M. FONGELLAS, A. ARNAUD, T. GERARD, L. GUILLAUME, A. JACQUET, L. RICHARD

Excusée : M. CAPET donne pouvoir à F. JOBARD

Secrétaire de séance : F. JOBARD

Convocation du 10 novembre 2023

**1) Approbation compte-rendu du 19/10 et nomination secrétaire de séance**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre à l'unanimité.

Fabienne JOBARD est désignée secrétaire de séance.

Un point est à rajouter à l'ordre du jour : le montant de la facturation du repas de cantine en cas d'annulation la veille. L'ajout de ce sujet est approuvé à l'unanimité par le conseil.

La séance est ouverte.

**2) Avance de trésorerie EAB**

François-Henri Loerch, responsable d' EAB demande si la commune peut se porter garante d'une avance de trésorerie, nécessaire avant l'ouverture des pistes et l'encaissement de recettes. Une somme de 35 000 € pourrait ainsi être versée par la Banque Populaire et restituée dès que les finances d'EAB le permettent. En se portant caution , la commune accepte de rembourser cette somme en cas de problème.

A l'unanimité , les élus décident que la commune se porte garante de cette avance de trésorerie de 35 000 € octroyée à EAB par la Banque Populaire et autorise Madame le Maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

**3) DECI**

Olivier PERRAD présente l'étude DECI (obligatoire depuis 2017) menée par le SIDEC. Elle a pour but de répertorier tous les bâtiments de la commune et tous les poteaux incendie et d'évaluer si ces derniers sont conformes et en nombre suffisant.

Le bilan est satisfaisant pour le centre et le bas du village mais plusieurs autres zones ne sont pas suffisamment couvertes. Lorsque la pression d'eau est insuffisante, l'installation de plus grosses conduites est trop onéreuse et le nombre de conduites sur l'ensemble de la commune serait trop important. La solution la plus adaptée est la construction de réserves d'eau car les bâches ne sont pas adaptées au Haut-Jura.

Le secteur de Chaux-Mourant nécessitera un changement de 3 poteaux et l'installation de 2 réserves. Il en faudra aussi une en Jean-Pierre et une près de la ferme Saive.. Peut-être faudra-t-il en installer 2 aux Mortes (vers maison Richard et maison Bouveret) sauf si le SIDEC nous informe qu'il est possible de se connecter sur la conduite de Chapelle des Bois.

Sur les Lacs (à la Feuillat, maison Maestre), il sera nécessaire de prévoir soit une réserve, soit une conduite, soit un poteau sur la ligne de captage.

Le classement du Gîte des Dahuts en gîte de zone de montagne permettra d'éviter de mettre une réserve supplémentaire.

L'installation d'une réserve enterrée, de 120 m<sup>3</sup>, avec cuve inox est estimée à 60 000 €.

Si l'on comptabilise 6 réserves, 3 poteaux à changer et 6 poteaux à enlever ; cela fait un montant total de 504 000 € HT. Les travaux seraient donc étalés sur plusieurs années. Lorsque le plan d'action et l'échéancier seront validés par le SDIS, le SIDEC et la commune, des subventions seront demandées ; elles pourraient être de 50 %. En 2024, on programmerait les travaux sur les poteaux et on prévoirait ensuite en 2025, 2026 et 2027 l'installation de 2 citernes par an.

Certains bâtiments sont répertoriés et classés ICPE, Installations Classées pour Protection de l'Environnement, par la Préfecture. Ils doivent être indépendants pour leur défense incendie qui incombe donc au propriétaire. Signaux Girod, la colonie Air et Lumière et la ferme Morel sont classés ICPE.

Le conseil municipal a été informé de l'étude DECI et est dans l'attente de réponses concernant les lieux où différentes options sont envisageables.

#### 4) Plan vélo

Fabienne JOBARD présente l'avancement du dossier plan vélo menée par Arcade. La commune doit se positionner sur le budget qu'elle consacrera aux aménagements du village dans les 2 années à venir.

Le scénario minimum à 10 500 € comporte un chaucidou simple (comme actuellement) de 1 km et des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h. Le scénario moyen à 46 500 € inclut de la peinture ocre entre caserne et OT et 2 feux comportementaux.

Le scénario maximum à 86 250 € comporte une résine sur 500 mètres entre caserne et OT, un plateau et 2 écluses pour 86 250 €.

Les subventions attendues représenteraient une aide de 50 à 60 %.

On se pose déjà la question du revêtement du chaucidou.

Le coût au mètre linéaire de la résine est de 70€/ml avec une largeur d'environ 1m30 sur les bandes latérales)

Le coût au mètre linéaire d'une peinture ocre est de 25€/ml (comme la zone devant l'école).

Le coût d'un marquage de bande blanche classique (comme le chaucidou test actuel) est de 5€ / ml.

De nombreux conseillers trouvent que la résine est très chère. Il est dit qu'elle est plus durable et pourrait tenir au moins 7-8 ans, qu'elle serait compatible avec le déneigement et que la principale usure viendrait du passage des véhicules. Il est aussi envisagé que la réfection de la résine coûterait cher et ne bénéficierait pas forcément de subvention.

D'autre part, de nombreux élus trouvent que la résine est glissante et que cela pose un problème de sécurité. Il a aussi été constaté (sur la zone test devant l'école) que la peinture était glissante et sa présence n'est pas jugée pertinente même si le coût est plus modéré.

Après ces discussions, le conseil se prononce donc d'abord sur le revêtement du chaucidou. Les résultats du vote à main levée sont de 13 voix pour le marquage actuel avec ajout de nombreux pictogrammes vélo et piéton, 0 voix pour la résine et 1 voix pour de la peinture ocre.

On repère ensuite les différents dispositifs de ralentissement proposés sur le plan et on en donne les prix.

Coût des panneaux / marquages simples comme sur les rues secondaires : env. 3€ / ml

Coût de paire feux pédagogiques : 20 000€

Ecluse : 5000€ / écluse

Plateau traversant : 10 000€

De nombreux conseillers ne souhaitent pas mettre d'entrave à la circulation tels que plateaux ou écluses et préfèrent un feu comportemental qui sera efficient hiver comme été.

L'installation d'un feu tricolore à l'entrée de la zone 30km/h et au niveau de la salle des fêtes est donc souhaitée par la majorité des élus.

On se pose aussi la question des limites de la zone 30 en se demandant s'il ne faut pas la prolonger jusqu'au Clos Jean. Le résultat du vote à main levée pour l'extension de la zone 30 km/h est 4 voix oui, 6 voix non et 4 abstentions. Des ellipses pour rappeler la zone 30 sont aussi souhaitées.

La mise en place d'une zone 30 sur la route des Lacs n'apparaît pas utile car la circulation y est interdite une bonne partie de l'année et lorsqu'elle est possible l'état de la chaussée non goudronnée ne permet pas d'y rouler vite.

Pour le chemin En Jean-Pierre, le bureau d'études évalue la pertinence et les coûts d'une gawe enherbée comme alternative au stabilisé renforcé.

Les décisions prises pour le chaucidou et le montant d'investissement d'environ 30 000 € (scénario 1 à 10 500€ et paire de feux comportementaux à 20 000 €) seront communiqués à Noé Nussli, chargé de projet vélo.

## 5) Plan d'accélération des énergies renouvelables

La préfecture demande aux communes de lui transmettre les projets de travaux visant l'utilisation d'énergies renouvelables. Ce dossier doit être transmis pour 06/2024.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur le sujet et de débattre de cette question lors d'un prochain conseil municipal.

## 6) Commission avenir Arcade

Madame le Maire annonce que la commission avenir Arcade va bientôt se réunir et invite les élus à y participer. Martine Guyon, Fabienne Jobard, Olivier Perrad, Mailys Capet et Jacques Fournier y sont déjà inscrits et y participeront.

Il n'y a pas de proposition d'adhésion à cette commission émanant d'autres conseillers.

## 7) Demande subvention 2024

Madame le Maire explique que les demandes de subvention 2024 doivent être déposées au plus tard le 30/11. Le devis de réfection d'une partie de la route des Chalettes s'élève à 69 390 €. Deux demandes de subvention vont être déposées : une au titre de la DETR de 20% soient 13 878 € et une autre au CD 39, dans le cadre des amendes de police, de 25 % soient 17 347, 50 €. Le reste à charge pour la commune serait de 55 % soient 38 164,50 €.

Les élus approuvent à l'unanimité ces demandes de subventions et autorisent Madame le Maire à les solliciter et à signer tout document afférent à cette affaire.

## 8) Facturation du repas de cantine en cas d'annulation

La délibération prise le 18/07/2023 concernant les tarifs de cantine scolaire comporte une erreur. En effet, il est noté : en cas de non annulation la veille, le prix du repas est à 5.50 €, alors que le tarif est de 6.50 €.

Les élus approuvent, à l'unanimité cette facturation du repas à 6,50 € en cas de non annulation la veille et la délibération du 18-07 va être modifiée en ce sens.

## 8) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

a) Un dossier de candidature a été déposé à Villages d'avenir. Le préfet va choisir quelques dossiers qui seront déposés en commission. La décision sera prise mi-décembre.

b) La Chaumière va déposer un dossier de demande de gérance du centre de vacances et pour ce faire, a sollicité l'aide de Pauline Billet, chargée de mission d'Arcade. Lors de la prochaine réunion d'analyse des différentes candidatures pour la reprise du centre de vacances, Pauline Billet, Marc Cretin, Frédéric Gachet et si possible une personne de la chambre des métiers et de l'artisanat seront présents. Il a été proposé de faire intervenir Soliha pour une étude énergétique du centre mais on décide que le sidec s'en chargera comme il était prévu. On regrette que Socotec n'ait toujours pas proposé de date pour venir préparer la visite de la commission de sécurité.

c) Fabienne JOBARD fait part d'une décision prise par le syndicat mixte. La délégation de service public gérant l'assainissement arrive prochainement à échéance. Une étude a comparé les 2 modes de gestion de l'assainissement collectif : régie et délégation de service public. Après avoir pris connaissance de cette étude et après en avoir débattu, les 14 délégués concernés ont voté à la majorité

pour une gestion de l'assainissement en régie avec 9 voix pour la régie et 5 voix pour la DSP. Il est prévu d'avoir recours à des prestations de service pour faciliter la gestion du service.

d) Fabienne Jobard résume quelques points abordés lors de la dernière commission de tourisme. Les locations de matériel de via ferrata acheté par l'office de tourisme ont été nombreuses. Les pots d'accueil de cet été à Bellefontaine ont été organisés au cévéo le dimanche matin et seront mis en place cet hiver le samedi soir à la salle des fêtes des vacances de Noël à début mars. Marc Cretin a participé aux descentes aux flambeaux de l'ESF le vendredi soir et les a animés. La fréquentation de l'OT a été importante en février et en juillet août.

e) Laura GUILLAUME annonce que la webcam est commandée. L'installation est prévue avant l'hiver.

f) Une réunion est prévue mardi prochain avec les agents de la cantine/garderie, le directeur d'école, les parents d'élèves et les représentants de la mairie afin d'améliorer le service de cantine garderie et de faire un bilan du PEDT .

g) Madame le Maire informe que l'Etablissement Public Foncier a donné son accord pour mettre en place une gérance de l'Epicéa cet hiver et donc ouvrir l'établissement avec un bail provisoire de 4 mois. Des entreprises de nettoyage vont être sollicitées pour des devis afin de permettre intervention au plus vite . Les personnes qui se sont dites intéressées par la reprise de l'Epicéa vont être contactées.

h) Fabienne Jobard annonce que le bulletin municipal est en construction et contiendra 20 pages. Elle demande aussi si des informations concernant le déploiement de la fibre sur Bellefontaine sont arrivées en mairie , ce qui n'est pas le cas.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 22 novembre 2023